Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260910-0109202604-DE

Mairie de Trébédan

4, Place de la Mairie
22980 Trébédan

DELIBERATION N° 01/09/2026/03
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 10 septembre 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, Filipe DE ALMEIDA NETO, , ABOAF Aurore, Policarpo MENDES RIBEIRO, Mélanie VAUTIER, Ghislaine de SALINS Thibault MARCHADIER

Absents excusés : LAMY Didier, Céleste DE ALMEIDA NETO

Secrétaire de Séance : Ludivine BLANCHARD

Conseillers en exercice : 11 - Conseillers présents : 9 – Votants : 9

Retour sur le PNR appel à candidature de la deuxième édition du programme « Récré en Herbe »

Monsieur le Maire fait part que la commune a été retenue à cet appel à candidature.
Le but est d'apporter de la fraîcheur dans la cour de l'école. La réflexion se fait entre la municipalité, les enseignants, et les élèves. Le montant n'est pas encore connu mais serait entre 10 000 et 25 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal a pris note de ces informations.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 10 septembre 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

MAIRIE DE TREBEDAN 22980 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance
Ludivine BLANCHARD